



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 20/40**

Le VINGT-SIX novembre de l'an deux mille vingt, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil municipal, à huis clos, sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : *Mmes Marie-Laure BOUCHERET, Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Corinne LACOSTE, Nathalie MONTADAT, Sandrine VANCOPPENOLLE MM ALMERO Jean-Jacques, Eric GEORGET, Hubert MARTY, Domingo MUJICA, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA*

Procurations : *Mme Mathilde PEYREGA à M. Laurent ZANDONA, M. Pierre ROGNANT à M. Laurent ZANDONA*

Date de convocation : 20 novembre 2020

Secrétaire de séance : *Madame Julie COLLANGE*

-----

**Objet : Autorisation d'accepter la collaboration bénévole d'un usager à une mission de service public**

Madame le Maire informe l'assemblée,

- Que dans certaines circonstances, une commune peut bénéficier de la collaboration bénévole de certaines personnes pour l'exécution de ses missions de service public.
- Que les besoins du service de garderie de l'école élémentaire justifient le recours à des collaborateurs occasionnels.
- Que la caractéristique du bénévolat est qu'il est dépourvu de contreparties, notamment financières ou matérielles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

- D'autoriser la collaboration bénévole d'un usager pour les missions de service public dans le périmètre de l'école élémentaire de la commune
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

Fait à Goyrans, le 26 novembre 2020.

Le Maire

Véronique HAITCE